

Mercure (Biiodure de). — (Iodure mercurique). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre rouge vif, presque insoluble dans l'eau; soluble dans l'eau additionnée d'un iodure ou d'un chlorure alcalin (sel double), dans l'alcool, l'éther (1 p. 200), les huiles (de 25 centigr. à 2 gr. p. 100). Altérable à la lumière. Contient 44,05 p. 100 de mercure.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique et antiseptique énergique.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 5 milligr. à 2 centigr. en solution, sirop ou en injections intra-musculaires (2 à 3 centigr. en solution huileuse ou aqueuse pour le traitement intensif). (Enfants, 1 à 2 milligr.). — *Usage ext.* : Solutions antiseptiques à 1 pour 4000; pommades à 1 p. 100.

Sirop de Gibert :

Iodure mercurique Un gr.
Iodure de potassium 50 —
Eau distillée 50 —
Sirop de gentiane 2400 —

Cuillerée à soupe =

Biiodure 1 centigr.
Iodure de potassium 50 —

Cuillerée à café =

Biiodure 3 milligr.
Iodure de potassium 15 centigr.

Sirop de quinquina biioduré (Vidal) :

Iodure mercurique. Quinze centigr.
Iodure de potassium 15 gr.
Eau distillée 50 —
Sirop de quinquina. 450 —

Ne pas filtrer, agiter. Deux cuillerées à soupe par jour (6 milligr. de biiodure par cuillerée à soupe).

Solution huileuse (injections intra-musculaires) :

Iodure mercurique. Dix centigr.
Gaiacol synthétique 75 —
Huile d'amandes douces stérilisée 25 gr.

1 à 2 c. c. tous les jours ou tous les 2 jours.

Solution aqueuse (injections) :

Iodure mercurique } āā 20 centigr. 0
Iodure de sodium }
Chlorure de sodium } 0 centigr. 7
Eau distillée stérilisée Q. S. p. 10 c. c.

1 c. c. par jour (Lafay, Émery).

Solution Midy (injections intra-musculaires) :

Iodure mercurique } āā 1 centigr. 0
Iodure de sodium }
Subcutine } 0 — 5
Chlorure de sodium } 0 — 2
Eau ozonée stérilisée 4 gr.

A conserver en ampoules.

Solution Yvon (injections) :

Iodure mercurique } āā 1 gr.
Iodure de potassium }
Phosphate trisodique } 2 —
Eau distillée stérilisée Q. S. p. 50 c. c.

Solution ne coagulant pas l'albumine et très rapidement absorbée (2 centigr. de biiodure par c. c.).

Liqueur de Donovan modifiée :

Acide arsénieux Trente centigr.
Iodure mercurique Un gr.
Iodure de potassium 10 —
Eau distillée. Q. S. pour 100 c. c.

1 gr. représente : 3 milligr. d'acide arsénieux, 1 centigr. d'iode mercurique, 10 centigr. d'iode de potassium. De 50 centigr. à 1 gr. deux ou trois fois par jour, dans un demi-verre de tisane édulcorée de chiendent (dans les formes invétérées de la syphilis et pour le traitement des ulcères syphilitiques, notamment lupus). — *Usage ext.* : 5 gr. pour 20 ou 40 d'eau, en lotions.

Mercure (Cacodylate de). — *Caract. phys. et chim.* — Soluble dans l'eau et l'alcool, insoluble dans l'éther. Les so-

lutions du produit pur sont acides et très irritantes.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique très efficace contre les accidents secondaires et tertiaires, indiqué surtout chez les malades débilités ou neurasthéniques.

Formes pharmac., doses. — Brocq utilise un *cacodylate neutre*, composé très stable, dans lequel entre un peu de soude et d'iode de sodium.

Solution pour injections intra-musculaires (Brocq) :

Biiodure de mercure } āā 15 centigr.
Iodure de sodium }
Cacodylate de soude 50 —
Eau distillée Q. S. p. 10 c. c.

(1 centigr. 5 de biiodure de mercure et 5 centigr. de cacodylate de soude par c. c.). Injecter 1 à 2 c. c.

Mercure (Cyanure de). — *Caract. phys. et chim.* — Prismes carrés, incolores, solubles dans 10 p. d'eau froide, 20 p. d'alcool, 4 p. de glycérine. Contient 79,36 p. 100 de mercure.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique. Antiseptique opposé par les oculistes (localement) à la conjonctivite, à l'eczéma des paupières.

Formes pharmac., doses. — Solutions à 1 p. 100 en injections intra-musculaires (1/2 à 2 c. c.) ou intra-veineuses (1 c. c.). Solutions antiseptiques à 1 p. 1000.

Mercure (Lactate neutre de). — *Caract. phys. et chim.* — Prismes brillants, très solubles dans l'eau (1 gr. en dissout 2 gr. 75), insolubles dans l'alcool. Contient 52,9 p. 100 de mercure. Impossible à stériliser par la chaleur qui le décompose.

Formes pharmac., doses. — 1 à 2 centigr. en potion (solution à 1 p. 1000 insipide, 10 à 20 gr.); 1 à 3 centigr. en injections intra-musculaires (solutions à 1, 2 ou 3 p. 100, Gaucher).

Mercure (Oxycyanure de). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux incolores, solubles dans 200 p. d'eau et dans l'alcool. Contient 85,47 p. 100 de

mercure (peu stable). Les oxycyanures de mercure du commerce de la droguerie sont des produits de composition fort inconstante.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique. Antiseptique puissant, moins toxique que le sublimé et n'attaquant pas le métal des instruments.

Mercure (Oxyde jaune de). — *Caract. phys. et chim.* — Oxyde mercurique sous forme de précipité jaune (obtenu par voie humide); poudre amorphe, jaune, insoluble dans l'eau et l'alcool, noircit à la lumière. Contient 92,6 p. 100 de mercure.

Prop. therap., indicat. — Topique efficace contre la blépharite ciliaire, la kératite, l'eczéma rebelle.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : en pommades à 6 ou 10 p. 100. On a dû renoncer à son emploi en injections intra-musculaires, à cause de son action irritante.

Incompatib. — Acides, sels acides, chlorures, iodures, sulfures.

Pommades :

a) Oxyde jaune de mercure 50 centigr. à 1 gr.
Vaseline ou cérat sans eau 20 —

Eczéma impétigineux de la face (Brocq).

b) Oxyde jaune de mercure 60 centigr.
Vaseline 40 gr.

A étendre le soir, avec un pinceau sur le bord des paupières (blépharite).

Mercure (Oxyde rouge de). — *Caract. phys. et chim.* — Oxyde mercurique sous forme de précipité rouge (obtenu par voie sèche). Poudre cristalline rouge foncé, insoluble dans l'eau. Noircit à la lumière (par réduction du mercure).

Prop. therap., indicat. — Exclusivement employé comme topique contre la blépharite et la kératite ulcéreuse.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : pommades 1 à 10 p. 100.

Pommades :

- a) Bioxyde rouge de mercure 40 centigr.
Vaseline 20 gr.
- A appliquer le soir. Blépharite ciliaire (Sabouraud).
- b) Précipité rouge. . . } à 30 centigr.
Acétate de plomb. }
Acétate basique de }
cuivre 60 —
Vaseline 20 gr.

A appliquer le soir.

Mercure (Peptonate de). — *Caract. phys. et chim.* — Peptonate mercurique, composé soluble dans l'eau, obtenu par action du bichlorure de mercure sur la peptone de viande, en présence du chlorure de sodium. (On mélange les solutions de 1 gr. de peptone, de 1 gr. de sublimé et de 2 gr. de sel marin, ce qui doit donner une liqueur très limpide; on évapore dans le vide et on pulvérise le résidu, masse grisâtre spongieuse, contenant 1/4 de son poids de sublimé.)

Prop. therap., indicat. — Antisyphilitique préconisé pour faire tolérer le traitement mercuriel aux sujets susceptibles (pas d'avantages sur les autres préparations correctement maniées).

Formes pharmac., doses. — 2 à 4 centigr. en pilules ou injections intramusculaires. (L'addition de chlorure de sodium ou d'ammonium, indispensable pour la voie hypodermique, doit être évitée pour la voie gastrique, à moins que les pilules ne soient enrobées de gluten.)

Pilules :

- Peptonate mercurique pulvérisé. 2 gr.
Poudre d'opium 1 —
Poudre de quina rouge . . . } à 10 —
Extrait de gaiac . . . }
Glycérine XX gouttes.

F. S. A. Diviser en 100 pilules, dont chacune représente 2 centigr. de peptonate mercurique, c'est-à-dire 5 milligr. de sublimé.

Solution Delpéck (injections intramusculaires) :

- Sublimé. un gramme.
Peptone sèche pulvérisée 1 gr. 50
Chlorure d'ammonium pur. 1 gr. 50
Eau distillée 80 gr.
Glycérine pure 20 —

1 c. c. correspond à 1 centigr. de sublimé.

Mercure (Protochlorure de) (*Chlorure mercurieux. Calomel. Précipité blanc.*) — *Caract. phys. et chim.* — Trois formes, selon le mode de préparation : 1° *crystallisé*, en prismes microscopiques droits à base carrée, s'il est préparé par sublimation; 2° *précipité blanc*, s'il résulte de la précipitation, par le chlorure de sodium, d'une solution de nitrate mercurieux, poudre amorphe, onctueuse, dense, contenant toujours des sels mercuriels solubles; 3° *calomel à la vapeur*, s'il est sublimé dans un courant de vapeur d'eau (seule forme à employer à l'intérieur), constitué alors par une poudre blanche, très fine, très dense, cristalline au microscope; contient 84,9 p. 100 de mercure. Insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther; dissocié en mercure et sublimé par action prolongée de l'eau bouillante ou de la lumière. Décomposable en présence des solutions iodurées, des cyanures, des alcalis et carbonates alcalins; de même que par trituration avec la magnésie, le sucre de canne, la gomme et un certain nombre de produits organiques.

Effets physiol. et tox. — 1° *A dose massive*, exerce une action purgative douce, péristaltogène sans coliques mais parfois avec nausées, en même temps antiseptique indiqué lorsque l'intestin est enflammé ou infecté; en outre, décongestionne le foie et excite l'excrétion biliaire (surtout s'il est associé à un cholagogue vrai comme le podophyllin); détruit les ferments figurés (entrave les fermentations putrides des albuminoïdes) mais respecte les ferments solubles de l'estomac et de l'intestin; provoque des selles molles, couleur vert d'herbe (par

excrétion de pigments biliaires non transformés); à dose élevée, l'absorption est nulle ou insignifiante, grâce à la rapide élimination (pas de salivation). 2° *A doses fractionnées*, effets antiseptiques plus marqués sur le contenu intestinal et la sécrétion biliaire, mais absorption possible (par suite de la formation de sublimé) et salivation fréquente; action diurétique remarquable, discutée chez l'homme sain, mais incontestable en cas d'hydropisie cardiaque, bien que ne se déclarant que le 2° ou 3° jour et pour un temps limité (Lépine); diurèse attribuée à une excitation de l'épithélium rénal (qui ne doit pas être prolongée sous peine d'albuminurie). *Localement*, action nulle sur la peau intacte, mais irritante sur les surfaces ulcérées ou les muqueuses (décomposé sans doute par les liquides sécrétés) ainsi que sur le tissu cellulaire ou musculaire (douleur, nodule consécutif).

Prop. therap., indicat. — A dose massive, purgatif de choix: chez l'enfant, contre l'embarras gastrique des nourrissons, les vers intestinaux; chez l'adulte, au début de la fièvre typhoïde, de la grippe à forme intestinale, au déclin de l'appendicite aiguë, en cas d'embarras gastrique fébrile, et, en général, au cours des pyrexies et des infections intestinales. A doses fractionnées, préconisé dans le traitement de la dysentérie, du choléra, des hépatites, des infections biliaires, de la grippe, et, à titre diurétique, des hydropisies cardiaques (contre-indiqué dans l'hydropisie rénale et chez les cachectiques). Opposé, à petites doses, aux dermatoses par auto-intoxication, surtout chez les enfants (eczéma impétigineux). Comme antisyphilitique, n'est usité que sous forme d'injections intramusculaires rares. Comme topique, est opposé à nombre de dermatoses, et, en oculistique, aux taies de la cornée.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.*: comme purgatif, 60 à 80 centigr. chez l'adulte; jamais moins de 3 centigr. chez le nourrisson; en général 5 centigr. par année, 50 centigr. à partir de dix ans (les enfants tolèrent le calomel bien mieux que les adultes); se prescrit mé-

langé à du lactose finement pulvérisé, soit en cachets, chocolat, biscuits, pilules, tablettes, soit en suspension dans l'eau ou le lait. A doses fractionnées: 1 à 5 centigr. par dose; comme diurétique 10 à 20 centigr. 3 ou 4 fois par jour pendant 2 jours. Comme antisyphilitique, 3 à 10 centigr. en suspension dans l'huile, par injection intramusculaire (tous les 8 jours). — *Usage ext.*: (sous forme de calomel à la vapeur ou de précipité blanc): en poudre, pommade, glycérolé, emplâtre, suppositoires.

Incompatib. — Avec les alcalis, les carbonates alcalins, les iodures, les cyanures (eau de laurier-cerise, looch, lait d'amandes amères), les poudres métalliques et certaines matières organiques (calomel décomposé par trituration avec la chaux, le sucre de canne, etc.). Quant à l'interdiction des aliments salés à la suite de l'administration du calomel, elle est absolument inutile, les chlorures étant, dans des conditions normales, incapables de décomposer sensiblement le calomel à la vapeur (du reste on ne saurait éviter le contact du calomel avec le chlorure de sodium contenu dans les cellules et les humeurs de l'organisme).

Cachets purgatifs :

- a) Calomel à la vapeur. . . 25 centigr.
Lactose pulvérisé . . . 60 —
Pour un cachet; de 1 à 4 suivant l'âge et la susceptibilité individuelle.
- b) Calomel à la vapeur. . . 25 centigr.
Podophyllin 1 —
Lactose pulvérisé . . . 50 —
Pour un cachet; de 2 à 4 comme purgatif, un seul au coucher comme laxatif cholagogue.
- c) Calomel à la vapeur. . . 25 centigr.
Poudre de résine de jalap. 15 —
Poudre de résine de scammonée 30 —
Pour un cachet; 1 à 2.

Pilules laxatives :

Calomel à la vapeur. . . 50 centigr.
Aloès pulvérisé. . . . 1 gr. 50
Savon médicinal 1 gr.
Pour 10 pilules; 1 à 2 le soir au coucher.

Pilules purgatives :

Calomel à la vapeur. . . 80 centigr.
Poudre d'opium. . . . Huit —
Poudre de rhubarbe. . . 2 gr.
Extrait de réglisse . . . Q. S.
Pour 8 pilules; en prendre 4 à la fois, puis, au bout d'une heure, si l'effet purgatif ne s'est pas produit, prendre les autres de quart d'heure en quart d'heure.

Purgatif (nourrissons et enfants) :

Calomel à la vapeur. . . 50 centigr.
Miel blanc. 100 gr.
Mélanger très exactement; 5 centigr. de calomel par cuillerée à café, une par année d'âge, jusqu'à dix ans.

Vermifuges (enfants) :

a) Calomel à la vapeur. . . . 1 gr.
Poudre de semen-contra. . 10 —
Miel blanc 80 —
Mélanger très exactement; environ 10 centigr. de calomel et 1 gr. de semen-contra par cuillerée à café.

b) Calomel à la vapeur 1 gr.
Poudre de rhizome de fougère mâle. 6 —
Extrait éthéré de fougère mâle. 8 —
Mélanger très exactement et diviser en 100 pilules; 20 à 50, dans du miel ou de la confiture, le matin à jeun.

Poudre vermifuge composée :

Calomel à la vapeur. . . . 1 gr.
Résine de scammonée . . . 1 gr. 25
Poudre de rhubarbe. . . . 1 gr. 50
Mélanger très exactement; 20 à 50 centigr. pour les enfants, 1 à 3 gr. pour les adultes.

Poudre vermifuge (adultes) :

Calomel à la vapeur. . . 30 centigr.
Gomme-gutte pulvér. . . 50 —
En une fois, dans du sirop.

Bols anthelminthiques :

Calomel à la vapeur. . . 25 centigr.
Extrait d'absinthe. . . . 4 gr.
Pour 4 bols; un tous les quarts d'heure.

Électuaire vermifuge :

Calomel à la vapeur. . . 80 centigr.
Poudre de semen-contra. 10 gr.
Résine de jalap pulvér. . . 4 —
Poudre de cannelle . . . 2 —
Miel blanc 60 —

Mélanger très exactement; une demi à une cuillerée à café pour les enfants de 2 à 4 ans, 1 cuillerée à café à 1 cuillerée 1/2 pour ceux de 5 à 8 ans, 2 à 3 cuillerées à café de 9 à 15 ans; par cuillerée à soupe au delà de cet âge.

Pilules diurétiques (hydropisie cardiaque) :

Calomel à la va- }
peur } āā 1 gr.
Poudre de buchu . }
— de scille. } 50 centigr.
Oxymel scillitique. . . . 2 gr.

Pour 10 pilules; 1 à 2 par jour (surveiller la salivation).

Cachets altérants :

a) Calomel à la vapeur. . . 25 centigr.
Lactose pulvérisé 2 gr.
Mélanger intimement et diviser en 10 cachets; un toutes les heures (surveiller la salivation).

b) Calomel à la vapeur. . . 10 centigr.
Scammonée d'Alep . . . 30 —
Lactose porphyrisé . . . 4 gr.

Mélanger intimement et diviser en 10 cachets.

Pilules antidyentériques de Segond :

Calomel à la vapeur. . . 20 centigr.
Poudre d'ipéca 40 —
Extrait thébaïque. . . . Cinq —
Sirop de nerprun Q. S.

Diviser en 6 pilules; une toutes les heures, dans la journée, pendant trois à quatre jours (surveiller la salivation).

Pilules de calomel opiacées :

Calomel à la vapeur . . . 1 gr.
Extrait thébaïque. Vingt-cinq centigr.
Extrait mou de quinquina 80 centigr.
Diviser en 10 pilules; une toutes les deux heures (surveiller la salivation).

Poudre mercurielle arsenicale de Dupuytren :

Précipité blanc 99 gr.
Acide arsénieux porphyrisé. . 1 —
Mélanger exactement; pour le pansement des ulcères syphilitiques et dartres rongueuses.

Pommade de Hebra (psoriasis, prurigo) :

Précipité blanc. 2 gr. 50
Onguent populéum. . . . 20 gr.

Emplâtre au calomel :

Précipité blanc. 80 gr.
Térébenthine. } āā 10 —
Cire jaune }
Emplâtre simple 100 —

Collyres secs :

a) Calomel à la vapeur et lactose porphyrisé, par parties égales; atténué au besoin avec Q. V. d'oxyde de zinc.

b) Calomel à la vapeur. } āā 30 centigr.
Aloès porphyrisé . . . }
Lactose. 4 gr.

Onguent ophthalmique :

Précipité blanc 2 gr.
Oxyde de zinc 10 —
Camphre pulvérisé 1 —
Vaseline neutre 30 —

Suppositoire (oxyures) :

Précipité blanc. 50 centigr.
Beurre de cacao 4 gr.

Injections intra-musculaires :

a) Calomel précipité pur. 50 centigr.
Lanoline stérilisée. . . . 1 gr. 80
Vaseline — Q. S. p. 10 c. c.
5 centigr. calomel par c. c.; une injection de 1 c. c. toutes les semaines ou tous les 4 jours.

b) Calomel à la vapeur. . . 5 centigr.
Gaiacoloid 50 —
Palmitine. Q. S. pour 1 c. c.
(Duret-Midy.) Injection indolore (?)

Mercure (Protoiodure de) (Iodure mercurieux). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre jaune-verdâtre, amorphe (ou cristalline et jaune), dense, insoluble dans l'eau et l'alcool, altérable à la lumière (passe au vert foncé, puis au noir). Contient 61,1 p. 100 de mercure.

Prop. thé., indicat. — Antisyphilitique, en général le mieux toléré par les voies digestives (provoque plutôt la diarrhée que la salivation). Moins douloureux que le calomel en injections intra-musculaires.

Formes pharmac., doses. — 5 à 10 centigr. en pilules; 10 à 15 centigr. en injections intra-musculaires (une tous les 8 jours).

Pilules de Ricord modifiées :

Protoiodure récemment préparé. . Cinquante centigr.
Extrait thébaïque. . . . Dix —
Poudre de réglisse 50 —
Miel blanc. Q. S.

F. S. A. Diviser en 10 pilules molles (5 centigr. de protoiodure et 1 centigr. d'extrait thébaïque par pilule).

Pilules de Fournier :

Protoiodure de mercure Cinq centigr.
Extrait thébaïque. . . . Un —
Extrait de gentiane . . . 10 —
Pour une pilule; deux par jour.

Injections intra-musculaires :

Protoiodure de mercure . . 1 gr.
Huile de vaseline 10 c. c.
Un c. c. (10 centigr. de protoiodure) tous les 8 jours (Lévy-Bing).

Mercure (Phénoldisulfonate de sodium) (Hermophényl). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, de saveur salée, très soluble dans l'eau (22 p. 100), contenant 40,2 p. 100 de mercure difficilement mis en liberté dans l'organisme; très stable, ne précipitant pas l'albumine et ne coagulant pas le sérum.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique médiocre. Antiseptique puissant non irritant. Composé plus inoffensif que les autres mercuriaux, le mercure y étant à l'état dissimulé, mais aussi d'activité moindre.

Formes pharm., doses. — *Usage int.* : 5 à 10 centigr. par voie gastrique, en solution, sirop ou pilules; 2 à 4 centigr. par la voie intra-musculaire. — *Usage ext.* : solutions antiseptiques à 1 ou 2 p. 100; pommade 3 p. 100; savon 1 p. 100 (possède l'avantage de rester à l'état soluble dans le savon) très avantageux pour réaliser l'asepsie des mains et du téguement.

Sirop :

Hermophényl Un gramme.
Sirop simple 500 gr.
1 centigr. par cuillerée à café.

Pilules :

Hermophényl Trois gr.
Poudre de réglisse 6 —
Extrait de gayac 10 —
Glycérine XXX gouttes.

Pour 100 pilules; 3 à 5 par jour (syphilis).

Solutions pour injections :

Hermophényl Vingt à quarante centigr.
Eau distillée bouillie 10 c. c.
Injection, tous les deux à trois jours, de 1 ou 2 c. c.

Mercure (Salicylate basique de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre blanche, amorphe, inodore, insipide, presque insoluble dans l'eau et l'alcool; solubilisé par les chlorures, les iodures alcalins, le benzoate d'ammoniaque. — Contient 59,52 p. 100 de mercure en combinaison dissimulée.

Prop. et empl. thérap. — Antisymphilitique, utilisé soit en pilules (5 à 10 centigr.), soit en injections intra-musculaires (5 à 8 centigr. tous les 8 jours, en suspension dans l'huile de vaseline; ou 1 à 2 centigr. tous les jours en solution dans le benzoate d'ammoniaque).

Injections intra-musculaires :

a) (Insoluble).

Salicylate basique de mercure 1 gr.
Huile d'olives stérilisée 1 c. c.
Huile de vaseline — 10 —

10 centigr. de salicylate de mercure par c. c.; un c. c. tous les huit jours.

b) (Soluble).

Salicylate basique de mercure 50 centigr.
Benzoate d'ammoniaque 1 gr.
Ammoniaque pure Q. S.
Eau distillée bouillie Q. S. pour 50 c. c.

1 centigr. de salicylate de mercure par c. c.; un à deux c. c. par jour.

Mercure (Salicylate neutre de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre grise aisément soluble dans l'eau et dans le sérum isotonique et contenant 42,1 p. 100 de mercure à l'état non dissimulé.

Prop. et empl. therap. — Antisymphilitique utilisé en injection intra-musculaire à la dose quotidienne de 2 centigr.

Solution hypodermique (isotonique) :

Salicylate neutre de mercure vingt centigr.
Chlorure de sodium 75 milligr.
Eau distillée stérilisée. 10 gr.

2 centigr. de sel de mercure par c. c. Injecter un c. c. par jour (Lévy-Bing).

Mercure (Salicylarsinate de). (*Enésol*). — *Caract. phys. et chim.* — Sel blanc, amorphe, soluble dans 25 p. d'eau, contenant 38,46 p. 100 de mercure, et 14,4 p. 100 d'arsenic. Dans ce sel, le mercure et l'arsenic sont dissimulés. Ses solutions ne coagulent pas l'albumine.

Prop. et empl. therap. — Antisymphilitique et tonique employé en injections intra-musculaires (2 c. c. d'une solution à 3 p. 100, soit 6 centigr.) journalières pendant 20 à 25 jours. On prétend ainsi joindre à l'action spécifique du mercure l'action reconstituante de l'arsenic.

Mercure (Sulfate basique de). (*Sous-sulfate mercurique, Turbith minéral*). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre

jaune, amorphe, presque insoluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, contenant 84 p. 100 de mercure; décomposé par la chaleur et la lumière.

Prop. et empl. therap. — Utilisé seulement, en pommade (3 à 15 p. 100), contre diverses dermatoses : teigne, sycosis, pelade, eczéma séborrhéique, etc.

Pommade :

Turbith minéral 1 gr.
Vaseline pure 20 à 30 —
Eczéma de la barbe (Brocq).

Mercure (Bisulfure de). (*Sulfure rouge, ou Cinabre, en fragments, ou Vermillon, en poudre*). — *Caract. phys. et chim.* — Insoluble dans l'eau.

Prop. therap., indicat. — Employé surtout en dermothérapie, comme topique, sous forme d'emplâtre ou de pommade (40 p. 100). Entre dans la composition de la *pâte du frère Côme*.

Emplâtre rouge de Vidal :

Cinabre 3 gr.
Minium 5 —
Emplâtre diachylon 52 —

Mercure (Tannate de). — *Caract. phys. et chim.* — Poudre amorphe insoluble dans l'eau.

Prop. therap., indicat. — Antisymphilitique prescrit à la dose de 20 à 30 centigr. en pilules (peu usité).

Mercuriale (Foirolle). — *Mercurialis annua* (Euphorbiacées). — La plante est purgative, grâce à un principe amer soluble dans l'eau; elle est aussi diurétique.

Prop. et empl. therap. — Usitée surtout sous forme de décoction (15 p. 500), d'extrait aqueux (4 à 8 gr.) et de miel de mercuriale (parties égales de suc et de miel) incorporé surtout aux lavements purgatifs (30 à 60 gr.; enfants, 5 à 10 gr. par année).

Mérycisme. — Le mérycisme ou *rumination* est une habitude morbide par laquelle certains sujets ramènent dans la bouche (quelques minutes, 1/4 d'heure ou une demi-heure après la déglutition) des aliments plus ou moins intacts ou altérés, soit pour les mastiquer et les

avaler de nouveau, soit pour les rejeter. Le *mérycisme simple*, congénital et presque inconscient, toujours suivi de redéglutition du bol alimentaire qui garde sa saveur, est sans inconvénient sérieux. Le *mérycisme pathologique* tenant à un état dyspeptique ou névropathique (*hystérie, neurasthénie*) et comportant la régurgitation d'aliments plus ou moins décomposés que le malade rejette habituellement, constitue, par contre, une sorte de tic angoissant qui entraîne parfois une dénutrition rapide. Il n'est justiciable que de la *psychothérapie*: on explique au sujet le mécanisme, les dangers du trouble en question, et la nécessité de s'en corriger par l'observation et la volonté. Lorsque le tic est motivé par des malaises dyspeptiques qu'il tend à soulager, on commence par traiter la dyspepsie comme il convient. Certains artifices simples opposent à la rumination un obstacle mécanique; tels sont : l'*écartement des mâchoires* par un bouchon ou par un morceau de bois; l'exécution de *mouvements respiratoires profonds* (Soupault).

Mésotane. — *Caract. phys. et chim.* — Éther méthylloxyméthylque de l'acide salicylique dont il contient 75 p. 1000. Liquide oléagineux, jaunâtre, d'odeur suave, plus faible que celle du salicylate de méthyle, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et les huiles; altérable à l'air.

Prop. et empl. therap. — Analgésique local analogue au salicylate de méthyle et offrant les mêmes indications (5 à 25 gr. par jour en badigeonnages, pur ou mêlé à égale quantité d'huile); est quelquefois irritant.

Métamorphoses des médicaments dans l'économie. — Il est exceptionnel que les agents médicamenteux circulent dans l'organisme sous la forme où ils y ont pénétré (quel qu'en soit, du reste, le mode d'introduction : voie gastrique ou sous-cutanée). En cas d'*ingestion*, le médicament subit successivement l'action de la salive, du suc gastrique, de la bile, des sucs pancréatique et intestinal : il en résulte que, suivant sa nature, il est solubilisé, décomposé ou dédoublé, soit

aussitôt dans l'estomac, soit seulement dans l'intestin, étant absorbé, de ce fait, sous des formes variables, après oxydation, réduction ou synthèse. L'important est qu'il passe à l'état de composé soluble, autrement il traverserait simplement le tube digestif, sans agir. Injectés sous la peau ou dans les muscles, les composés solubles sont en général absorbés assez rapidement par les voies lymphatiques, en nature quand leur constitution s'y prête. Il n'en est pas de même des substances insolubles (comme par exemple, le calomel, le mercure (huile grise), etc. Normalement, celles-ci sont transformées peu à peu en composés solubles qui sont absorbés au fur et à mesure de leur production; mais, il n'en est pas toujours ainsi, et certaines conditions, aussi mal déterminées qu'impossibles à prévoir, peuvent toujours entraîner, dans la réserve injectée, des métamorphoses rapides suivies d'une absorption intense dont la continuité imperturbable conduit à des accidents d'intoxication parfois mortels. En général, c'est avec les albumines du sérum que les médicaments entrent finalement en combinaison, pour former des albuminates alcalins, propres eux-mêmes à circuler dans le milieu sanguin pour y subir ultérieurement les décompositions ou métamorphoses susceptibles de dégager la substance active.

Métavanadates. — Voir VANADATES.
Méthylacétanilide. — Voir EXALGINE.

Méthylal (Diméthylate de méthylène). — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore, très mobile, d'odeur rappelant celles du chloroforme et de l'éther acétique, légèrement acide, soluble dans 33 p. d'eau, dans l'alcool, l'éther, les huiles. Bout à 42°.

Effets physiol. et tox. — Hypno-anesthésique en inhalation; hypnagogue en ingestion. Absorption et élimination (par le poumon et l'urine) rapides. A doses thérapeutiques, déprime l'excitabilité de l'encéphale mais exalte l'excitabilité réflexe, déprimée à son tour par les hautes doses. Provoque la tachycardie et abaisse la tension artérielle, d'abord passagèrement élevée (par action sur les centres

bulbo-médullaires). Rend la respiration lente et profonde (stertoreuse à hautes doses). L'action toxique entraîne l'hypothermie et l'atonie du myocarde.

Prop. therap., indicat. — Hypnotique non irritant, mais dont l'effet s'épuise en 4 ou 5 jours. Préconisé contre l'insomnie des déments, des morphinomanes, contre le delirium tremens. Analgésique local.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 4 à 5 gr. comme hypnotique, en potion, sirop (10 à 20 centigr. par année chez l'enfant). — *Usage ext.* : en liniment (20 à 30 p. 100 d'huile d'amandes douces) ou en pommade (5 méthylal, 3 cire, 30 gr. axonge).

Méthylarsinate disodique. — Voir ARRHÉNAL.

Méthylatropine (Bromhydrate de). — *Caract. phys. et chim.* — Cristaux blancs solubles dans l'eau ou l'alcool étendu.

Prop. therap., indicat. — Effets de l'atropine (Voir BELLADONE), mais toxicité moindre; moins mydriatique. Opposé aux sueurs nocturnes des phthisiques.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 5 à 10 milligr. en granules. — *Usage ext.* : collyre à 1 p. 100.

Méthyle (Chlorure de). (*Formène monochloré*). — *Caract. phys. et chim.* — Gaz incolore, d'odeur étherée spéciale, soluble dans l'eau, bouillant à - 23°, liquéfiable sous une pression de 6 atmosphères; passe instantanément, à 45°, de l'état liquide à celui de vapeur en produisant une réfrigération considérable.

Effets physiol. et tox. — En inhalation, effets hypno-anesthésiques, mais exigeant de bien plus hautes doses que le chloroforme et se dissipant très vite, grâce à sa rapide élimination. *Localement*, en pulvérisation ou stypage, le contact de ses vapeurs congèle la peau qui blanchit et durcit, tandis que se produit, avec de l'anesthésie locale, une sensation de brûlure assez vive. Trop prolongée sur le même point, la réfrigération ainsi provoquée laisse de la rougeur, de la vésication ou même une eschare. La rougeur fait souvent place,

après quelques jours, à de la pigmentation (sauf sur la face).

Prop. therap., indicat. — Inusité comme hypno-anesthésique et utilisé seulement comme analgésique local. Préconisé par Debove contre les névralgies (sciatique, faciale, intercostale, dentaire), le lumbago, le torticolis, la gastralgie qui sont le plus souvent soulagés. Utilisé par Du Castel contre l'orchite blennorrhagique (stypage), par Sabouraud contre le zona (v. c. m.). Peut également servir à titre d'anesthésique local en petite chirurgie (mais inférieur, à cet égard, au chlorure d'éthyle qui lui est actuellement préféré).

Formes pharmac., doses. — Le chlorure de méthyle est conservé, à l'état liquide, sous pression, dans des siphons métalliques munis d'un bec laissant échapper à volonté un jet plus ou moins fort de vapeurs réfrigérantes (pour la technique des pulvérisations, voir NÉURALGIES en général). Les applications locales peuvent aussi se pratiquer à l'aide de tampons de ouate ou de bourre de soie enveloppés de gaze de soie (*stypes*) que l'on imbibe de chlorure de méthyle, soit en les exposant au jet de vapeur du siphon (les tenir avec une pince en bois), soit en les plongeant dans le gaz liquéfié (conservé dans un thermo-isolateur de d'Arsonval). Le stype est placé au contact des parties douloureuses pour un temps variable suivant l'effet à obtenir (1 à 5 secondes).

Méthyle (Acétyl-salicylate de). — Voir SALICYLATES.

Méthyle (Salicylate de). — Voir SALICYLATES.

Méthylène (Bleu de). — Voir BLEU.

Méthylmorphine. — Voir CODÉINE.

Méthylthéobromine. — Voir CAFÉINE.

Métrorrhagies. — I. *Médication hémostatique.* — Toute métrorrhagie impose le *repos horizontal* avec le bassin légèrement soulevé par des draps ou des serviettes pliés. L'*ergot* et l'*ergotine* agissent même hors de l'état puerpéral, à condition d'être donnés à petites doses fractionnées. P. Dalché préconise l'*ergotine* (10 centigr.) associée au *sulfate de*

quinine (2 centigr.) et à la *poudre de digitale* (1 centigr.), en pilules dont la malade prend 5 par jour. Quoique probablement hémostatiques la quinine et la digitale ne sont que des adjuvants, la dernière surtout utile en cas de métrite ou de cardiopathie. Gallard prescrivait 30 à 50 centigr. de feuilles infusées dans 125 gr. d'eau, à prendre par cuillerées à bouche. A. Robin vante l'*extrait fluide de gossypium herbaceum* (XX à XXX gouttes 4 fois par jour). L'*extrait fluide de viburnum trunifolium* (XX à XXV gouttes 3 fois par jour), l'*hydrastis canadensis* (LX à LXXX gouttes d'extrait fluide, ou XX à XXX gouttes de teinture par jour), l'*hamamélis virginica* (X gouttes d'extrait fluide toutes les 2 heures ou V, XX ou XXX gouttes de teinture par jour) sont de fidèles hémostatiques utérins; l'*hamamélis* est en outre décongestionnant. Aux *hémorrhagies de la ménopause* on a opposé l'*opothérapie ovarienne* et à celles liées à l'*hypothyroïdie chronique* la *thyroïdine* (Hertoghe, d'Anvers).

Les *injections chaudes* à 45°, 50° C. et plus, températures auxquelles les malades seront graduellement acclimatées, restent d'excellents agents hémostatiques, analgésiques et antiphlogistiques. Elles doivent être données à basse pression et dans le *décubitus dorsal*, le bassin un peu surélevé.

L'usage du *sérum gélatiné* (*sérum normal* additionné, par litre, de 5 à 10 p. 100 de *gélatine blanche* et de 10 gr. d'*acide phénique* ou 1 gr. de *sublimé*) est très efficace. La solution est liquéfiée au bain-marie avant l'usage, puis, le vagin ayant été rincé, une lanière de *gaze stérilisée imbibée de sérum gélatiné* est introduite dans l'orifice du col et laissée 24 heures en place. Chez les vierges, une injection vaginale ou l'introduction, dans le vagin, d'une mèche trempée dans la solution peuvent suffire, à condition de maintenir, par un coussin, le siège élevé et le tronc en déclivité, pour assurer la stagnation du liquide.

Le *classique tamponnement* pratiqué, bien aseptiquement, après évacuation du rectum et de la vessie, avec soit des

bandes de gaze stérilisée salolée ou iodoformée, soit des bourdonnets d'ouate, soit du tissu de soie stérilisée, par bandelettes libres ou tassé dans un sac de soie (Pozzi) offre souvent, en dernier ressort, une précieuse ressource.

Aux agents hémostatiques doivent toujours être associés ceux de la médication tonique, particulièrement les injections sous-cutanées de sérum artificiel (200, 300, 800 gr.).

II. Indications pathogéniques. — Les nouveau-nées sont exposées à des métrorrhagies congestives qui cèdent aisément à la balnéation tiède.

Les ménorrhagies sont des pertes qui exagèrent ou prolongent l'écoulement menstruel; en général les hémostatiques peuvent intervenir à partir du 5^e jour des règles. L'exercice régulier, notamment la bicyclette (sans abus) peut contribuer à modérer le flux menstruel (P. Dalché) chez les jeunes filles.

Chez les femmes adultes, la métrorrhagie, souvent liée à la métrite, ressortit aux grandes irrigations chaudes, aux bains de siège, aux narcotiques, aux antiphlogistiques, aux scarifications du col, et plus tard, la phase phlegmasique passée, à l'ergotine, à la quinine, à la digitale ou à l'hydrastis canadensis, à la salipyrine, à la stypticine, à moins de réveil des douleurs. A l'endométrite chronique hémorragique, on doit opposer le curetage, ainsi qu'aux métrorrhagies répétées suivant de 1, 2 ou 3 mois les couches. Les hémorrhagies des fibromes résistent souvent à tous les traitements y compris l'électricité et l'opothérapie thyroïdienne. Les métrorrhagies cancéreuses cèdent mieux aux topiques pulvérisés qu'au sérum gélatiné; Guinard leur oppose les applications locales de carbure de calcium. Les hémorrhagies compliquant les phlegmasies péri-utérines contre-indiquent les agents excitant la contractilité des fibres lisses, et cèdent mieux aux grandes irrigations chaudes sédatives, prolongées 1 heure et plus, matin et soir. L'ergotine et ses succédanés conviennent, par contre, aux métrorrhagies de la puberté par hyperhémie ovarienne.

Les métrorrhagies d'origine extra-génitale (fausses utérines de Dalché) reconnaissent des causes diathésiques et organiques que l'examen clinique doit dépister pour leur appliquer une thérapeutique rationnelle. Certaines métrorrhagies des obèses, des pléthoriques, des cardiaques méritent d'être respectées, tout au moins les premiers jours. Celles qu'entretient la constipation seront amendées par les laxatifs doux (poudre de réglisse composée) en exceptant l'aloès (congestionne le petit bassin). Les métrorrhagies liées à l'entéroptose, à la lithiase biliaire réclament le traitement rationnel de ces états morbides (port de la sangle de Glénard; usage du boldo, des alcalins, etc.); celles qui compliquent les névralgies utérines ou pelviennes sont justiciables des sédatifs: quinine, antipyrine, aconit, bromures et des réculsifs associés aux hémostatiques. Aux métrorrhagies des cardiaques on oppose le repos absolu au lit, les petites doses de digitale ou de strophanthus associées à l'ergot, à la quinine et à la noix vomique. Au contraire l'ergot, l'ergotine, la quinine et la digitale aggravent les pertes liées à l'hypertension artérielle, justiciables de l'opium, des sédatifs et des bains chauds (Huchard). Si l'athérome ou la stéatose des artères utérines est en jeu, on doit recourir d'urgence au tamponnement.

Le tamponnement avec le sérum gélatiné ou la ouate sèche sera encore le meilleur recours contre les métrorrhagies par lésion sanguine telles que celles des infections hémorragiques (variolo, rougeole, purpura, icère grave), de la leucémie, du diabète, du mal de Bright. Celles de la malaria sont amendées par le sulfate de quinine.

Microcicine. — *Caract. phys. et chim.* — Mélange de naphtolate de soude (75 p. 100) et de produits mal définis d'oxydation du naphtol (25 p. 100). Poudre amorphe, blanche, soluble dans 3 p. d'eau (solutions concentrées brunes), facilement diffusible dans l'air.

Prop. thérap., indicat. — Antiseptique plus énergique que le phénol, en même temps bien moins toxique et non caus-

tique. Indiqué pour l'antisepsie utérine, pleurale (Berlioz).

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* : Solutions aqueuses 3 à 5 p. 1000.

Miel. — Produit sucré sécrété par les abeilles (*Apis mellifera*-Hyménoptères). Renferme 70 à 75 p. 100 d'un mélange de glucose et lévulose, de la mannite, de la cire, des matières colorantes, odorantes et gommeuses, des acides végétaux, des ferments.

Prop. thérap., indicat. — Laxatif aux doses de 40 à 60 gr.; devient plus actif avec le temps, par transformation du sucre de canne en sucre interverti. Peut devenir toxique lorsque les abeilles le recueillent sur certaines fleurs (aconit, datura, gelsemium, rhododendron, etc.).

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : en nature 2 à 3 cuillerées à soupe; sert à sucrer les tisanes, à préparer les mellites (miel de mercuriale). *Voie rectale*, en lavement (30 à 60 gr. pour eau 400) ou en suppositoires (3 à 5 gr.). Une cuillerée à café de miel blanc représente de 9 à 10 gr. et une cuillerée à soupe environ 30 gr.

Mellite simple : mêler 4 p. de miel avec 1 p. d'eau, réduire par évaporation jusqu'à densité 1,27 (31° Baumé), et passer à travers une chausse. Les *mellites composés* sont préparés à l'aide de décoctés, d'infusés ou de suc de plantes. Ceux qui ont le vinaigre pour excipient portent le nom d'*oxymellites*.

Miers. — Village du Lot, arrondissement de Gourdon. Altitude 360 m. Eaux froides (15°), sulfatées-sodiques-calciques-magnésiennes, faiblement ferrugineuses et silicatées. Diurétiques, laxatives, modificatrices de la nutrition. Utilisées exclusivement sous forme de boisson.

Principales indications. — Engorgements du foie et de la rate, constipation opiniâtre, accidents de la pléthore abdominale, dyspepsies, chloro-anémie, cachexie paludéenne, affections des voies urinaires.

Migraines. — Le terme *migraine* désigne un syndrome douloureux reconnaissant probablement des causes disparates, ce qui explique la variété des

agents thérapeutiques qui le soulagent, suivant les sujets.

I. *Migraine simple.* — Le traitement de l'accès ne réussit généralement, quel qu'il soit, qu'à condition d'être institué dès le début, avant les premières nausées. Longtemps (depuis G. Sée), l'antipyrine, à la dose de 2 gr., pris en 2 fois, à une heure d'intervalle, dans un demi-verre d'eau alcaline (Vichy, Vals), aromatisée ou non, ou dans une potion de Rivière, a été le remède usuel; certains malades ne sont soulagés que par 3, 4 ou 5 gr.; l'addition de bicarbonate de soude à chaque cachet, accroît la tolérance gastrique. A l'antipyrine peuvent être substitués le pyramidon (50 centigr. à 1 gr.), la phénacétine (50 centigr. à 1 gr. par cachets de 25 centigr.) ou l'acétanilide (2 à 4 cachets de 20 centigr.) dont chacun a ses fidèles. La caféine (25 centigr. 2 à 3 fois par jour) a également les siens ainsi que le paullinia (50 centigr. de poudre 2 à 3 fois par jour) dont elle est l'agent actif. Le sulfate, le chlorhydrate ou le bromhydrate de quinine (25 centigr. à 1 gr.) ont leurs adeptes de même que l'oxyquinoléine, base d'une spécialité très en vogue. Beaucoup de médecins associent, en diverses proportions, l'antipyrine, le pyramidon, la phénacétine avec la caféine, la quinine, etc. Le chanvre indien (extrait) vanté par Mackensie, Hirtz, Carron de la Carrière (en pilules de 15 milligr.), n'agit qu'indirectement sur l'accès (voir plus loin). Le salicylate de soude (4 à 6 gr. en 4 fois), le salophène (2 à 4 gr.) ont, à leur actif, quelques succès justifiant la thèse qui attribue à la migraine une origine rhumatismale, goutteuse ou cholémique. Le nitrate d'aconitine cristallisé (1/4 de milligr. en 2 fois) peut réussir, mais sa toxicité en rend l'emploi délicat. Les auteurs qui distinguent une migraine blanche (par vaso-constriction) et une migraine rouge (par vaso-dilatation) opposent à la première le nitrite d'amyle (en inhalations) ou la trinitrine (vasodilatateurs); à la seconde l'ergot de seigle, la caféine ou le bromure (vaso-constricteurs). Les bromures peuvent rendre grand service aux migraineux, mais

plutôt dans les formes dites *accompagnées* (voir plus loin). On abrège encore la migraine en provoquant le sommeil, par une dose massive d'hypnotique (2 à 3 gr. de chloral ou d'hypnal). Par contre, l'opium et la morphine sont nuisibles. L'accès déclaré, le malade, gardant le lit dans l'obscurité, la tête élevée, n'absorbera que des liquides (infusions de camomille, de feuilles d'oranger) et se bornera à quelques applications locales palliatives : *serviette éponge très chaude* enveloppant toute la tête, compresses d'eau très chaude souvent renouvelées, compresses imbibées d'eau chloroformée ou mentholée, onctions avec une pommade (lanoline 30 gr.) additionnée de salicylate de méthyle, de chloroforme et de menthol (āā 5 gr. Carron de la Carrière).

Ces diverses médications ne sauraient prétendre qu'à faire avorter, à abrèger ou à atténuer les crises. En outre, doit intervenir, dans leur intervalle, une *médication étiologique* dirigée contre la cause fonctionnelle ou organique de la migraine (arthritisme, goutte, cholémie familiale, dyspepsie hypersthénique, auto-intoxication intestinale, insuffisance thyroïdienne, lésion nasale ou oculaire, neurasthénie, hystérie, épilepsie) que l'examen clinique s'efforcera de dépister. Les migraineux arthritiques devront s'abstenir d'alcool et de tabac; se nourrir surtout de : laitage, œufs, légumes verts cuits ou en purée, viande en petite proportion (une fois par jour), fruits cuits ou très mûrs, boire de l'eau aux repas, faire un exercice régulier en plein air et surveiller leurs fonctions cutanées. Aux goutteux on conseillera, outre l'hygiène convenable (Voir GOUTTE), l'usage du benzoate de lithine, du sidonal, du lycétol, de l'uricéline, de l'acide thymique ou du colchique. La cholémie sera combattue par l'usage des antiseptiques du foie et des cholagogues (salicylate de soude, benzoate de soude, bile desséchée, salophène, calomel, boldo). A l'auto-intoxication intestinale on opposera, outre le régime des purées et des pâtes plus ou moins mitigé ou le régime lacto-végétarien, l'emploi périodique des laxa-

tifs, de lavages intestinaux, l'antisepsie intestinale. L'hypothyroïdie sera combattue par l'opothérapie thyroïdienne. Les migraines liées à la *dyspepsie hypersthénique* (parfois latente) seront prévenues ou espacées par le régime approprié et par la *saturation alcaline* (Voir HYPERCHLORHYDRIE); quelquefois du reste c'est l'*atonie gastrique* qui est coupable et doit être traitée. Certains migraineux ne guérissent qu'après l'intervention soit d'un rhinologiste sur une infection nasale (*sinusite*) ou un facteur d'imperméabilité nasale (*polype, végétations, rhinite hypertrophique*), soit d'un oculiste appelé à corriger l'*astigmatisme* ou l'*hypermétropie* par des verres appropriés. Chez la femme, la migraine dépend quelquefois d'une *affection utérine* ou *anxieuse*. La *migraine des neurasthéniques* trouvera des palliatifs dans le sulfate de strychnine (1 à 2 milligr.), l'arrhénal (3 centigr. 5 jours sur 10. E. Chaumier), l'extract de cannabis indica (1 à 3 pilules de 15 milligr. 30 jours de suite, Mackensie) et les *douches chaudes*. En général, les migraineux tolèrent mal les cures thermales, le séjour au bord de la mer et se trouvent mieux de la montagne (Mendel). La *migraine des hystériques* ressortit, comme la névrose, à l'*hydrothérapie* méthodique et à la *psychothérapie* prenant ici la forme soit de massage local, soit de galvanisation céphalique (un pôle sur chaque tempe), soit de *souffle statique*, soit d'électrisation du sympathique cervical ou des muscles de la tête et de la nuque. Presque toujours *accompagnée*, la *migraine des épileptiques* est justiciable des bromures à dose efficace.

II. *Migraines accompagnées*. — Ce sont des migraines compliquées soit de *troubles visuels* (*migraine ophtalmique*), soit de *paralysies oculaires* (*migraine ophtalmoplégique*), soit d'*aphasie*, d'*hémiplegie*, ou de *troubles mentaux* (*amnésie, hallucinations*). Quoique ces épiphénomènes puissent apparaître dans des cas bénins justiciables des médications déjà indiquées, il n'est pas rare qu'ils dénotent une affection plus ou moins sévère : *hystérie, tabes, paralysie générale, épi-*

lepsie symptomatique ou essentielle. C'est à la *migraine accompagnée grave et rebelle* que convient surtout la cure par des *doses croissantes* (1^{re} semaine, 2 gr. par jour; 2^e, 3 gr.; 3^e, 4 gr.; 4^e, 5 à 6 gr. et ainsi de suite jusqu'à sédation), de bromures (bromure de sodium, de potassium, d'ammonium āā), puis *décroissantes* (6, 5, 4, 3, 2 gr.), selon la méthode appliquée par Charcot et Gilles de la Tourette à l'*épilepsie* (v. c. m.). Suivie fidèlement pendant des mois, cette médication peut triompher des cas qui, par leur gravité, valent d'en affronter les inconvénients, très mitigés, du reste, par l'emploi parallèle du régime déchloruré (Toulouse).

Migrainine. — Produit spécialisé préconisé contre la migraine et ainsi composé :

Analgésine	4 gr. 50
Caféine	45 centigr.
Acide citrique	5 —

Pour 10 cachets. 1 cachet d'heure en heure (jusqu'à 4).

Millard (Potion de). — Potion diurétique efficace préconisée par Millard dans le traitement des cirrhoses et dont voici la formule :

Baies de genièvre	10 gr.
Infuser dans	
Eau bouillante	200 —
Ajouter :	
Nitrate de potasse	āā 2 —
Acétate de potasse	
Oxymel scillitique	50 —
Sirop des cinq racines	30 —

A prendre en 4 ou 5 fois dans la journée.

Millefeuille. — *Achillea Millefolium* (Composées). Les sommités fleuries en infusion (20 p. 1000) passent pour emménagogues et antihémorrhoidales.

Millepertuis. — *Hypericum perforatum* (Hypericacées). Les sommités fleuries servent à préparer une infusion (20 p. 1000) qui passe pour vermifuge, et une huile entrant dans la formule du Baume du Commandeur.

Mindérérus (Esprit de). — Voir ACÉTATE D'AMMONIAQUE.

Minium. — Voir PLOMB (SESQUIOXYDE DE).

Mitrals (Maladie). — Voir INSUFFISANCE MITRALE.

Mitral (Rétrécissement). — Généralement congénital, le *rétrécissement mitral pur* ne se dénonce guère avant l'adolescence. Il impose, dès qu'il est reconnu, surtout lors des premières années de croissance rapide, des prescriptions hygiéniques sévères : A ces enfants doivent être interdits tous les jeux exigeant de violents efforts (saut, course, danse, tennis, bicyclette, etc.) et les travaux réclamant une grande dépense de force. La *vie au grand air*, les *frictions sèches* aromatiques, une alimentation réparatrice doivent leur être assurées. On les tonifiera, d'autre part, par l'*arsenic*, le *fer* (à moins de tuberculose), l'*huile de foie de morue* et les *glycérophosphates*.

A la *période d'état* surviennent des accidents créant de nouvelles indications : *phases d'érythème cardiaque*, justiciables du *repos complet*, des bromures, de la *valériane*, de l'*éther* et exigeant dans leurs intervalles, à titre préventif, l'abstention de café, thé, liqueurs, tabac, des précautions contre le froid, l'humidité (facteurs possibles d'endocardite rhumatismale) et les émotions vives; *accidents broncho-pulmonaires* amendés par le *repos associé à l'aération continue* (surtout contre les accès pseudo-asthmiques, Surmont); *crises d'hyposystolie* (repos, régime demi-sec, purgations), puis d'*asystolie* (v. c. m.).

C'est le rétrécissement mitral qui, le plus souvent, soulève la question des *dangers du mariage et de la maternité chez les jeunes filles cardiopathes*. Selon Peter les cardiopathies chroniques constituaient, au mariage et à ses suites, une contre-indication absolue. En fait, si le rétrécissement mitral met obstacle au mariage en raison des risques que ferait courir une grossesse, les conséquences qu'entraîne celle-ci ne sont pas fatalement graves : si jusqu'alors la lésion est restée silencieuse et bien compensée, si, d'autre part, la femme est en situation de garder, pendant la seconde moi-